

EVENEMENTS CLIMATIQUES

| Paris, le 06/10/2020

Un dispositif d'urgence pour venir en aide aux sociétaires sinistrés suite à la tempête Alex

Face à la violence des intempéries, la Macif, solidaire des victimes, exprime son émotion et déploie un dispositif d'urgence pour accélérer la prise en charge des sinistrés en mettant en place une cellule dédiée pour accompagner ses sociétaires. A ce jour, plus de 1 900 déclarations ont déjà été recensées. Assureur mutualiste, la Macif est aux côtés de ses sociétaires dans ces moments difficiles et facilite leurs démarches.

>> Pour toute urgence de relogement, d'accompagnement spécifique ou psychologique, l'assistance Macif est mobilisée au 0 800 774 774.

>> Les sociétaires peuvent déclarer leurs sinistres par téléphone au 09 69 39 49 49 ou en ligne sur le site macif.fr.

>> Les points d'accueil Macif des départements sinistrés ont également adapté leur organisation afin de recevoir les sociétaires.

**Le délai de déclaration de sinistre est prolongé
pour les sociétaires Macif.**

Un contact direct avec les sociétaires sinistrés

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la Macif :

- **élargit les garanties d'hébergement** en cas de relogement
- **intervient pour faire face aux frais de premières nécessités**
- **déploie un soutien psychologique**. Il sera activé sur demande du sociétaire.
- **met en place une cellule spécifique pour les sinistres** les plus importants qui permettra d'apporter une réponse et un soutien adapté à la situation de chaque sociétaire par notamment l'allocation d'avance de fonds.

Les sociétaires Macif des communes sinistrées dans les Alpes Maritimes sont contactés par téléphone ou SMS par les conseillers Macif afin de les accompagner dans les démarches à suivre et de prendre en charge leurs besoins le plus rapidement possible.

Sur www.macif.fr, une fiche pratique « **Inondation : comment faire face ?** » est mise à disposition afin d'aider les sociétaires à prendre les mesures conservatoires nécessaires : **nettoyer et faire sécher, faire sa déclaration, réaliser les premiers travaux...**



Groupe d'assurances aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5,5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,4 milliards d'euros en 2019. Plus d'infos sur www.macif.fr

Contacts
Presse

Caroline Lemarchand • 01 55 31 67 75 – clemarchand@macif.fr

Marina Ducros • 01 55 31 67 79 – mducros@macif.fr

